



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

Circulaire administrative  
CACE/392

Le 14 juin 2006

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet: Commission d'études 8 des radiocommunications**

– **Approbation de 2 nouvelles Recommandations et d'une Recommandation révisée**

Dans la Circulaire administrative CAR/215 du 2 mars 2006, 2 projets de nouvelle Recommandation et un projet de Recommandation révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue au § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-4.

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites le 2 juin 2006. Dix Administrations se sont prononcées favorablement.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe: 1**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1767

Doc. 8/BL/32

**Protection des systèmes mobiles terrestres vis-à-vis des systèmes de radiodiffusion vidéo et audionumérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques attribuées à titre primaire et utilisées en partage**

Recommandation UIT-R M.1391-1

Doc. 8/BL/33

**Méthode de calcul des besoins en fréquences de la composante spatiale des IMT-2000**

Recommandation UIT-R M.1768

Doc. 8/BL/34

**Méthode de calcul des besoins en fréquences pour le futur développement de la composante de Terre des IMT-2000 et des systèmes postérieurs aux IMT-2000**

---